que pas d'intervenir pour faire remarquer que son client niait : accusé que de cette seule complicité.

— Messieurs les jurés apprécieront, dit M. le Président.

***

Après la messe de minuit, le 25 décembre 1900, Abel Pollet, les époux Note et Paul Sénion, cousin-et-germain, le premier cité-gant, se rendirent complaisants d'un vol chez Mme Lagrange, épicière à Belly-Grenay. Abel Pollet enleva, d'un tour de main, le tiroir du comptoir et les cinq cents francs qui s'y trouvaient.

On fit le partage chez Note.

Celui-ci, le lendemain, eut le toupet de s'exclamer devant des personnes qui parlaient du vol :

— Quel dommage ! C'est bien malheureux ! Voler une si brave femme !...

***

Un fait plus grave que les précédents est la tentative de vol dont les demoiselles Berdaloot ont été victimes à Caestre, dans la nuit du 30 au 31 mars 1901.

Deux individus, Abel Pollet et Note, dit l'accusation, sont pénétrés chez ces demoiselles, les ont encoignées, l'une par le cou, l'autre par le poignet. Elles ont crié et appelé au secours. Abel et le second individu sont pris la fuite.

— Oui, j'étais là, dit Abel Pollet. C'est bien comme le disent les témoins que cela s'est passé. Mais je ne sais pas si j'étais avec Note ; je ne crois pas.

M. le Président. — Vous l'avez dit à l'instruction.

R. — C'est possible. Mais, aujourd'hui, je ne peux pas prétendre que c'était Note.

D. — C'est curieux.

R. — C'est comme cela.

D. — Note, était-ce vous ?

Note. — Non, M. le Président.

D. — Bien entendu. Mais il y a certaines détails qui sont contre vous. C'était la mars 1901. Abel Pollet faisait vingt-huit jours. N'êtes-vous pas parti de chez vous pour Caestre, un samedi ?

R. — Je ne suis jamais allé à Caestre de ma vie, M. le Président.

D. — Pourtant Caestre n'est pas loin de Vieux-Berquin. Femme Note, votre mari n'est pas parti de chez vous un samedi, pendant les vingt-huit jours d'Abel Pollet ?

La femme Note. — Il est parti, mais pour Vieux-Berquin. Il n'a pas pris le train, mais est parti à vélo.

M. le Président. — Vous voulez trop prouver. Il a été constaté que la gare de Bully-Grenay, où habitait Note, a délivré du 28 au 31 mars 1901 un billet de troisième pour Hazebrouck, et que la gare d'Hazebrouck a délivré trois billets un jour après pour Bully-Grenay. Josieu va vous rafraîchir encore la mémoire, Note.

D. — Josieu, vous vous faites rarer par Note ?

R. — Oui, M. le Président.

D. — Un samedi, Note vous a dit qu'il prenait le train.

R. — Je ne me souviens pas.

D. — Vous l'avez dit à l'instruction.

R. — Je ne me souviens pas.

D. — Abel Pollet, vous soutenez que ce n'était pas Note, qui était avec vous ?

R. — Je ne saurais plus le dire, M. le Président.

Un juré. — Si ce n'a pas été Note, qui est-ce qui a pu aller avec Pollet ?

M. le Président. — Abel Pollet, vous avez entendu la question ?

Abel Pollet. — M. le Président, je n'ai pas volé seulement avec Note. Il avec mes frères ?

Là-dessus, Auguste Pollet se lève et s'indigne contre son frère, qui paraît l'accuser de l'affaire de Caestre.

Abel Pollet. — Je n'ai pas dit que c'était vous !

Auguste Pollet. — Non, mais vous voulez dégager Note !

M. le Président. — MM. les jurés ne sont plus des enfants. Ils sauront faire la part des choses.

Sur cet incident, l'audience est levée.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

A LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Paris. — La Commission du suffrage universel réunie sous la présidence de M. Ch. Benoist a entendu l'exposé de M. Groussau sur la proposition de MM. Dupierre et Faillot, relatives aux inscriptions sur les listes électorales et sur les livrets électoraux.

Elle a approuvé à l'unanimité le rapport de M. Hippolyte Laroche sur la proposition de loi ayant pour objet de réprimer les actes de corruption dans les opérations électorales.

LE GROUPE AGRICOLE

Le groupe agricole de la Chambre réuni sous la présidence de M. Cocker-David, a décidé à l'unanimité de s'associer au droit de sept francs sur le manioc présenté par la Commission des Douanes.

Tous les lecteurs nous croient : Rue de Malte, pour le Chocolat Delespaul-Havez. C'est vrai.

CHEZ LES RADICAUX SOCIALISTES

On demande des séances du matin. — Il faut voter l'impôt sur le Revenu. — La question du Maroc ne plaît pas aux radicaux-socialistes.

Le groupe radical-socialiste, réuni le matin sous la présidence de M. Dubief, a demandé sur la proposition de M. Louis Dumont que la Chambre tienne des séances le matin se réservant, si besoin est, de présenter une motion tendant à décider que la Chambre ne se sépare pas avant d'avoir voté le projet d'impôt sur le Revenu.

—o—

Dans l'après-midi, le groupe s'est ensuite occupé de la question du Maroc. Il a entendu l'exposé des grandes lignes de l'interpellation de M. Gervais.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Steeg, Massé, Boulandeau, Gouzy, Dubief, le groupe, tout en regrettant que le gouvernement n'ait pas suivi la politique qui avait été résumée le 28 juin dernier par l'ordre du jour voté sur la proposition de son président, a décidé de réserver son attitude jusqu'à ce que le gouvernement fournisse une explication.

M. Massé, qui mène dans les journaux une campagne contre la politique marocaine du cabinet, a annoncé son intention d'intervenir dans le débat.

L'incident Doumer

Au cours de la réunion, plusieurs membres de l'opposition combattre exprimaient la surprise que la commission du budget, en majorité radicale-socialiste, avait choisi comme rapporteur M. Doumer.

On leur a fait remarquer qu'aucune candidature ne s'était présentée contre celle de M. Doumer, et dans ces conditions on a déclaré l'incident clos.

ROUBAIX

Le transport des corps par corbillard

M. le Maire de Roubaix vient de prendre un important arrêté, dont voici les parties essentielles :

A partir du 15 juillet 1908, le transport des corps des personnes décédées sera effectué exclusivement par la maison Deschamps et Briche. Par suite, à partir de la même date, il est interdit à toute personne étrangère à la Société concessionnaire d'opérer des transports funèbres. Cette interdiction ne s'applique pas la fourniture des voitures de deuil qui accompagnent les corps.

Le bureau de MM. Deschamps et Briche, situé rue de l'Ommelet, n° 25, sera ouvert au public à partir du 10 juillet, pendant la semaine de neuf heures du matin à midi et de deux heures à 6 heures, et les dimanches et jours de fêtes de neuf heures du matin à midi.

Les concessionnaires feront gratuitement le transport des corps des indigents avec le matériel prévu au tarif ci-après pour la 5e classe.

Seront considérés comme indigents et, conséquemment, auront droit au transport gratuit, les hospitalisés non payants, les personnes secourues par le Bureau de Bienfaisance et celles dont l'indigence de la famille sera dûment constatée par un certificat du Maire. Toutefois, les entrepreneurs auront tout recours contre les familles qui auraient obtenu ce certificat par suite d'une erreur ou d'une fausse déclaration.

Les transports funèbres seront faits suivant le tarif ci-après :

1re classe solennelle : Corbillard à deux chevaux, quatre porteurs, 190 fr. — 1re classe : Corbillard à deux chevaux, quatre porteurs, 136 fr. — 1re classe simple : Corbillard à deux chevaux, quatre porteurs, 96 fr. — 2e classe : Corbillard à deux chevaux, quatre porteurs, 67 fr. — 3e classe : Corbillard à un cheval, quatre porteurs, 38 fr. — 4e classe : Corbillard à un cheval, trois porteurs, 20 fr. — 5e classe : Corbillard à un cheval, deux porteurs, 8 fr.

Corbillards pour enfants de un à sept ans. — 3e classe : deux porteurs, 32 fr. ; 4e classe : deux porteurs, 18 fr. ; 5e classe : deux porteurs, 8 fr.

Corbillards pour enfants âgés de moins d'un an. — 5e classe : un porteur, 6 fr.

La fourniture prévue pour toutes classes comprend celle du drap mortuaire.

Pour les corbillards avec tentures blanches, une augmentation de 30 0/0 sera faite pour les 1re classe solennelle, 1re classe, 1re classe simple, 2e classe.

Toutefois, les familles auront la faculté, pour le transport des enfants âgés de moins de sept ans, de faire choix du corbillard des différentes classes affecté au transport des grandes personnes.

Accessoires facultatifs. — Quatre ou six cordons ou rubans avec glands, les 1res classes, 15 fr. ; Quatre ou six cordons ou rubans avec glands, la 2e classe, 10 fr. L'emploi de quatre ou six cordons sera gratuit pour les 3e, 4e et 5e classes.

Les divers types de corbillards seront établis en vue saisir bien d'obsèques religieuses de tous cultes que de celles dépourvues de tout caractère confessionnel.

Il sera payé pour les corps venant de l'extérieur et devant être inhumés à Roubaix une indemnité équivalente à la classe prise dans la commune du décès.

Le présent tarif, ainsi qu'une série de dessins reproduisant les corbillards des différentes classes, seront mis à la disposition du public au bureau de l'État-Civil et au bureau des concessionnaires.

Les commandes devront être faites la veille du jour de leur exécution et au moins vingt-quatre heures avant les funérailles. Elles seront établies sur des feuilles imprimées d'un modèle approuvé par l'Administration municipale et tenues à la disposition du public dans les bureaux de l'État-Civil et de la Société.

Le corbillard devra toujours se trouver à la maison mortuaire dix minutes au moins avant l'heure fixée pour la levée du corps. Il devra être accompagné, au minimum, des porteurs prévus pour chaque classe ; le nombre de ceux-ci pourra être augmenté suivant les circonstances, notamment en raison du poids du cercueil.

Le service des porteurs consiste à placer le corps sur le corbillard et à accompagner le cortège dans toutes ses stations jusqu'au cimetière, et à remettre le cercueil entre les mains des fossoyeurs.

Si l'inhumation doit se faire dans un cimetière autre que celui de la ville, les porteurs accompagnent le corbillard jusqu'à la limite de la commune ou jusqu'à la gare.

Il est rigoureusement défendu à ces agents de demander aux familles une rémunération ou gratification quelconque.

Il est expressément interdit, tant à la Société concessionnaire qu'à ses membres agissant individuellement, de s'occuper, soit directement, soit indirectement, de la fourniture des cercueils, tentures, couronnes, billets, voitures de deuil, etc., et généralement de tous objets employés pour les cérémonies funèbres.

Fonds municipal de chômage

Le Comité de la Caisse de Chômage s'est réuni à la mairie le 15 juin 1908, à six heures et demie du soir.

En l'absence du Président et du Vice-Président, empêchés, la séance a été présidée par M. Henri Ternynck, membre présent le plus âgé.

Étaient présents : MM. Henry Ternynck, Charles Debocsère, Emile Degand, Jules Grenier, Albert Prouvost, Joseph Wibaux, A. Boreel, Hubert Mesplomb.

Absents excusés : MM. Edouard Roussel, malade, Edouard Duquenne, Félix Chatelain, Gilbert Sayet, François Roussel, Léon Lefebvre.

Absent non excusé : M. Henri Lefebvre.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Henri Lefebvre, dans laquelle celui-ci déclare ne pas partager l'opinion de la majorité du Comité et donne sa démission de membre de ce Comité. Acte est donné de cette communication.

Constitution de la personnalité civile. — M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Préfet du Nord, par laquelle ce fonctionnaire fait connaître qu'il a déjà rappelé à M. le Président du Conseil, ministre de l'intérieur, la question d'organisation de la Caisse de Chômage de Roubaix. M. le Préfet ajoute qu'il lui a signalé à nouveau cette affaire, en le priant de lui adresser des instructions dans le moindre délai possible. Acte est donné.

M. Henry Ternynck donne connaissance au Comité des demandes de participation aux bénéfices du Fonds de Chômage formées par le Syndicat des ouvrières textiles et la Société de secours mutuels « Le Pain Quotidien ». Les statuts déposés seront examinés par le Bureau, qui fera ensuite des propositions en vue de l'admission définitive de ces associations.

M. Debocsère, secrétaire, est prié d'accuser réception aux signataires de ces deux demandes.

M. Emile Degand, trésorier, fait connaître qu'il a, dans le courant du mois écoulé, effectué les premiers versements à la Société « L'Employé ». Ces versements constituent la mise en marche effective de l'Institution.

Le taux de la majoration est ensuite maintenu à 50 0/0 pour le mois de juillet 1908, et la séance est levée à 7 h. 20 m.

Paroisse du Très-Saint-Rédempteur. — Une grande réunion de la Ligue Patriotique des Femmes Françaises du Pile. — La section du Très-Saint-Rédempteur tiendra sa première réunion générale le lundi 22 juin, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle du patronage Jeanne d'Arc, sous la présidence de Mme André Piat, présidente générale de l'œuvre à Roubaix.

Mme Jean-Baptiste Meillard, présidente générale de l'Œuvre à Tourcoing, a bien voulu accepter d'y prendre la parole pour exposer le But, l'Utilité et le Programme de la Ligue.

M. l'abbé Delattre, l'apôtre si zélé et si distingué de l'Œuvre, en expliquera le fonctionnement.

Avec de tels parrains et des guides si sûrs, il y a tout lieu d'espérer un succès complet pour l'Œuvre naissante. Les mères de famille et les jeunes filles chrétiennes de ce quartier laborieux l'adopteront du reste avec enthousiasme, quand elles sauront que c'est l'œuvre de prédilection de Mgr Delamaire, l'archevêque si cher aux ouvriers.

Fête de Charité au profit des Pauvres. — Numéros gagnants de la grande loterie :

1007	1131	1016	666	108	1233	2634
1910	99	7	1413	1616	119	634
767	2066	2249	318	1174	2719	900
2473	613	2649	682	1642	1117	2935
1267	1736	1480	2065	88	689	2708
498	189	1449	1034	129	1211	2344
351						

Les lots peuvent être réclamés au Foyer Fraternel des Gymnastes Mutualistes de l'Avant-Garde, 88, rue Saint-Joseph.

Harpe chromatique Pleyel. Vente et location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Mouvaux, et 10, rue du Bois, Roubaix.

Cimetière. — Seront affectés dans le délai de trois mois, à de nouvelles inhumations : Le compartiment n° 2 qui a été affecté aux inhumations des adultes, du 7 février au 16 août 1897 ; la bande de terrain comprenant le côté droit de l'allée n° 9, entre les allées n°s 18 et 24.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes de bois, de fer ou de pierre, placées dans ces compartiments, sont priées de les faire enlever dans le délai réglementaire, à défaut de quoi il y sera procédé d'office, par les agents de la Ville, conformément au règlement du cimetière.

Pour faire enlever les dites épitaphes, on devra s'adresser à M. le Conservateur du Cimetière, chargé de la surveillance de ces opérations.

Les Commissions municipales. — La 2e Commission se réunira aujourd'hui, à 5 heures du soir, pour discuter l'ordre du jour suivant :

Eclairage public : Installation de becs Auer dans un certain nombre de rues (Vœu). — Voirie municipale : Plan général d'alignement ; rue de Cohem ; modification d'alignements.

Les 2e et 3e Commissions se réuniront à 5 heures 1/2. — Ordre du jour :

Voirie municipale : Alignements ; cession de terrain à la voie publique rue de l'Epeule ; mémé-estimation et acte de vente ; approbation. — Rue de la Gare ; alignement de terrain ; proposition de M. Delcourt et Sembler. — Eclairage des rues : fourniture de candélabres en fonte ; marché de gré à gré ; approbation. — Place de la Fraternité : construction d'un tronçon d'égouts ; devis et cahier des charges ; approbation. — Service de la voirie : Budget de 1907 ; augmentation de dépenses ; virement de crédit. — Parc de Barbieux : exécution d'ouvrage en rocaille ; demande d'autorisation de traiter. — Entretien des promenades et jardins publics ; fourniture d'engrais ; marché de gré à gré ; approbation. — Contrôle ; indemnité réclamée par la Société du canal de l'Espierre.

Pour les collégiens : La Collection Rouge de Conan d'Oye, les Brasseurs de Guyot, Fabiola, Le Tour du Monde d'un Gamin de Paris, Tom Play Fair, se trouvent à LA LECTURE POPULAIRE, 25, Grande-Rue.

Vaccinations et revaccinations gratuites. — Ancienne Ecole de musique, place Notre-Dame. — La dernière séance de révision aura lieu aujourd'hui jeudi 18 juin, de 4 à 5 heures du soir. Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

Au Vélodrome. — Le grand match à trois. — L'entraînement de Van Houwaert. — Courses de tandems et de motocyclettes. — Van Houwaert, le vaillant coureur belge, qui gagna brillamment « Paris-Roubaix » cette année et qui, dimanche dernier, faillit, à une roue, décrocher, après une course magnifique, la première place dans la grande épreuve « Paris-Bruxelles », n'entend pas dormir sur ses lauriers.

On écrit, en effet, de Mordyke, qu'il s'entraîne ferme en vue du grand match sensationnel, sur 50 kilomètres avec entraîneurs, qui aura lieu dimanche au Vélodrome Roubaisien entre lui, Cattaert, gagnant de la course franco-belge du 24 mai dernier, et Marcelli, le terrible champion de vitesse du Nord.

On sait que ce match, qui constituera l'un des clous de la réunion, sera encadré de courses fort attrayantes. Rappelons notamment l'épreuve pour les tandemistes qui auront à entraîner « à pédales que veux-tu », les trois matcheurs et la course pour motocyclettes, numéro qui offre toujours, par les extraordinaires émotions qu'il fait éprouver, un très puissant intérêt.

On peut s'attendre à avoir dimanche prochain une réunion grandiose au Vélodrome Roubaisien.

Un vol sur la voie ferrée. — Une enquête est ouverte au commissariat du 5e arrondissement, sur un vol commis au préjudice de la Compagnie du chemin de fer. Une certaine quantité de fil de bronze a été volée sur la ligne de Tourcoing à Ascq, près de l'arrêt du Labourreur.

Une rixe rue de la gare. — A la suite d'une querelle, Florentin Lambert, 23 ans, employé rue de l'Alma, 181, et Jules Hermain, 26 ans, chauffeur d'auto, à Lys, en vinrent aux mains mardi, vers 8 h., rue de la Gare. Arrivèrent des agents qui les séparèrent et les emmenèrent au commissariat. Les deux adversaires ont été relâchés après s'être vu dresser contravention pour violences réciproques.

V'là les pick-pockets. — M. Néry Depauw, comptable, rue Daubenton, 190, est venu déposer une plainte, hier, au commissariat de la rue St-Vincent de Paul, concernant un vol dont il déclare avoir été victime mardi soir, vers 11 h., dans la salle des pas-perdus de la gare. Sans qu'il s'aperçut de rien, un individu lui avait enlevé sa montre et sa chaîne en or.

Un vieillard de l'Hospice Barbieux. Alphonse Jardes, a été arrêté, hier, à la suite de faits d'immoralité d'une particulière gravité relevés à sa charge.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT ✠ THOMAS Lille

du 17 juin

Naissances. — Paul Doucet, rue de l'Epeule, 41. — Henri Souillé, rue Ingres, 5. — Georges Lechantre, rue du Calre, cour St-Henri, 10. — Odette et Robert Page, rue de Lannoy, 600.

Décès. — Céline Barlet, 9 jours, avenue Julien-Lagache. — Marie Degeyter, 17 ans, rue Linné. — Sylvie Péricles, 79 ans, rue de Blanchemaille.

SAVON DU CONGO *Blancheur du teint* Victor VAISSIER

WATTRELOS

Exploits de gamins. — De fréquentes perturbations avaient été remarquées durant tout le mois de mai dans le service de la ligne de chemin de fer de Wattrelos à Herseaux. C'étaient tous les jours des retards très sensibles dans l'arrivée des trains, retards dûs à la malveillance d'individus qui encombraient la voie de tas de pierres.

Plusieurs fois l'on fut sur le point d'avoir à déplorer un fatal déraillement ; heureusement, les mécaniciens, prévenus, surent le temps de stopper et de dégager la voie.

M. Girsud, commissaire de la brigade mobile, se rendit sur les lieux avec quelques inspecteurs et se livra à une active surveillance de la voie. Mais, dès leur arrivée, on n'eut plus à signaler de pareils incidents. Mais l'on apprit que les malfaiteurs étaient tout simplement six gamins de 12 à 15 ans, du hameau du Brœil, commune de Wattrelos.

Interrogés par les agents de la Brigade mobile, ces enfants avouèrent leurs méfaits. Bien entendu, ils n'ont jamais envisagé les conséquences terribles qu'aurait pu avoir ce qu'ils appellent « leur jeu ».

Les enfants ont été laissés à la garde de leurs parents et une instruction est ordonnée.

Accident de travail. — A la filature Lefebvre et Bastin, au Petit-Tourcoing, un ouvrier M. Dhondt Henri, 43 ans, de Swevegem (Belgique), a glissé d'une roue de renvideur et s'est contusionné le genou droit.

WATTRELOS. — Du 17 juin. — Naissances. — Julien Legrand, rue de Mouscron. — Lucienne Delporte, rue du Haut-Vinage.

Décès. — Bonoeine Vannaele, 38 ans, rue du Trou-de-Fonan.

CROIX

Fête du 14 juillet. — Des concours de pinsons seront organisés. Prière d'adresser des demandes écrites à la Mairie, pour que la Commission puisse donner satisfaction à tous les quartiers de Croix. La liste sera close le 4 juillet.

— Les cabaretiers qui désirent organiser des jeux pour le prix de 4 francs, sont priés d'en faire la demande par lettre à la Mairie. Les demandes verbales ainsi que les listes dressées par des tiers ne seront pas prises. On pourra déposer les demandes écrites signées de cabaretiers jusqu'au 10 juillet inclusivement, au secrétariat de la Mairie.

Rétablissement des contributions directes. — M. le contrôleur Marchal se rendra à la Mairie de Croix, vendredi prochain, à 9 heures du matin, pour vérifier les demandes en décharge ou réduction d'impôts pour 1908. Il recevra les contribuables qui auront des observations à lui présenter à ce sujet.

Ruade de cheval. — Un charretier au service de MM. Vandermotsch, entrepreneurs, rue des Ogiers, 265, M. Eugène Amseurs, 30 ans, rue Decrème, cour Buiteau, à Roubaix, en dételant un cheval, reçut un violent coup de pied au côté gauche. Le docteur Harlet a constaté de nombreuses ecchymoses au côté et à la cuisse gauche ; il craint une fracture de côte, car le blessé ressent de fortes douleurs internes.

Son rétablissement nécessitera au moins un mois de repos.

Accident de travail. — A l'usine Seyrave-Dubocage, Louis Voreux, 15 ans, rue Cuvier, 42, à Roubaix, a été brûlé à l'œil droit par un morceau de coke incandescent. 8 jours de repos ; docteur Barreyer.

CROIX. — Rebeaucq — Edouard Sclosse, né de la Fonderie, cour Delescluse.

ANTOUEHAL

Mariage. — Aujourd'hui jeudi, à 3 h. de soir, réception officielle de la mairie en vue de la fête du Saint-Sacrement.

Blessé au pied. — Un apprenti de MM. Verhaeghe et Christophe, marchands de déchets, rue de Marcq, Gustave Dehoyser, 14 ans, demeurant au Coteau, s'est blessé assez grièvement à la plante du pied gauche. Une dizaine de jours de repos ; docteur Butin.

Au canal. — Un ouvrier de M. Masse, ingénieur de M. Bonnemère, travaillant aux Ensembles Electriques, M. Furchiron, 65 ans, manœuvre, passage Fourier, 19, à Paris, s'est blessé au genou droit en portant un sac de charbon.

Contusions. — A l'usine métallurgique, M. Léopold Leclercq, ouvrier de la maison Bécourt, a reçu des contusions dans la cuisse droite et à la cheville par la chute de briques d'un mur en démolition. 5 jours ; docteur Barreyer.

FLERS-BREUCQ

Processions. — Les deux processions annuelles du Saint Sacrement se dérouleront dans les rues du Breucq et du Pavé-Blin les dimanches 21 et 28 juin.

Les habitants se disposent à pavoiser et à orner leurs demeures.

HEM

Coups. — Plainte a été déposée à la gendarmerie de Lannoy par Adolphe Lahousse, journalier à Hem, contre les frères Henri et Gustave Vandendonck. Ceux-ci lui auraient donné des coups de pieds au cours d'une rixe, lundi dernier, vers minuit. Le plaignant porte des contusions sur le corps et des érosions à la tête et au visage.

TOURCOING

Pavoisons

Le Conseil municipal, en maintenant la suppression des processions, a voulu que les solennités de la Fête-Dieu se passent dans le huis-clos des non-églises.

C'est une faute lourde, maladroite, autant qu'inconvenante, que nous lui avons fait même reprochée.

Les catholiques ont le devoir d'honneur de protester contre cette décision sectaire.

Un moyen très simple et d'une signification précise s'offre à eux : c'est le pavoisement de leurs maisons.

Que tous fassent flotter à leurs fenêtres, la dimanche 21 juin, bannières, drapeaux et drapeaux.

Ils affirmeront ainsi leur foi au mystère sacré de leurs autels, ils compenseront dans une certaine mesure l'outrage fait à Dieu, à qui l'on refuse le droit de parcourir les rues de notre ville ; ils prouveront qu'il ne suffit pas d'un vote anti-religieux pour détruire les traditions séculaires d'un pays qui entend rester chrétien.

Tiers-Ordre de Saint-François. — La réunion mensuelle de juin, qui devait se tenir au siège de la Fraternité, église Sainte-Marie des Anges, rue du Tilleul, dimanche prochain, est remise à une date ultérieure, pour permettre aux tertiaires d'assister, dans leur paroisse, à la procession du Saint-Sacrement.

Jeunesse Catholique Saint-Christophe. — La réunion mensuelle de la Jeunesse Catholique Saint-Christophe qui n'a pu se faire jeudi dernier, aura lieu ce soir jeudi 18, à huit heures et demie, à la Maison des Œuvres, 95, rue des Ursulines.

L'ordre du jour comporte deux conférences : l'une par M. l'abbé Tellier, l'autre par M. Fernand Bulteberre, avocat.

Les membres sont instamment priés d'être exacts et de présenter leur carte au contrôle.

La Maison du Groutteux. — Nous recevons avec prière d'insérer la communication suivante qui a été adressée par le Comité de la cavalcade aux présidents des sociétés de la Ville :

« Les réunions préparatoires du Comité de la cavalcade ont donné déjà d'appréciables résultats ; d'autre part de nombreuses lettres sont venues nous apporter des adhésions. Nous pouvons donc annoncer que la cavalcade qui n'était hier encore qu'un projet, est aujourd'hui décidée et qu'elle sera demain une imposante manifestation de sympathie à l'égard de notre ami Jules Watteeuw. Nous savons aussi que des initiatives privées nous réservent d'agréables surprises.

» Il n'est donc pas douteux que la cavalcade du dimanche 13 septembre sera une magnifique journée pour Tourcoing et qu'elle sera surtout l'occasion d'un beau geste de générosité de la part des Tourquennois.

» Le Comité voudrait connaître vos intentions et celle de vos sociétaires : il est chargé de solliciter la promesse d'une adhésion immédiate, tout en vous réservant le choix du groupe à former et le temps de l'organiser ; mais il y a intérêt général à connaître au plus tôt le nombre des sociétés adhérentes.

» Grâce à l'intervention d'un généreux anonyme, d'importantes primes en espèces seront réparties entre les différents groupes.

» Espérons que vous nous réserverez votre précieuse participation, et je vous serais reconnaissant de me confirmer par lettre vos intentions, dans la quinzaine.

» La prochaine réunion du Comité aura lieu le dimanche 5 juillet, à 10 h. du matin, salle des Crick-Sicks, rue de Tournai, 7.

» Prière d'adresser votre réponse à M. Ch. Wattinne, place Victor-Hassebroucq, 4 ».

Concert public. — La Fanfare du Point Central exécutera le dimanche 21 juin 1908, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants :

Les clairons de 69, défilé, (Sinoquet). — Cortège du prince Carnaval (Louis Montagne). — Jane, valse de concert, (Georges Roullet). — Marche nuptiale du Songe d'une nuit d'Eté (Mendelsohn). — Le Cor, poème pittoresque de Flégier, arr. par (Rouveirolle), soliste M. A. Lobelle. — Les Saltimbanques, fantaisie, (Louis Genne).

Comptoir de change de Tourcoing

10, Place de la République

Maison de confiance, fondée en 1900 ; paie actuellement les coupons du 1er juillet.

Emporté. — M. François Labbe, domestique de camionnage, rue des Cinq-Voies, 174, ayant chargé des balles de laine dans la cour de MM. Edouard Lemaire et Cie, rue de Guisnes, hier, à 2 heures de l'après-midi, monta sur le chargement pour pointer les balles. A la suite d'un faux-pas, il tomba du camion sur une poutre de la grille entourant le jardin de M. Edouard. Les clancs. Le fer lui pénétra profondément dans la cuisse droite. Les témoins de l'accident dégagèrent le malheureux qui reçut les soins du docteur Debuchy. Un repos de 15 jours sera nécessaire au blessé.

Cycliste renversé par un tramway. — Mercredi, à huit heures du matin, un cycliste René Lycen, 15 ans, rue Saint-Pierre, 88, se rendant au Lycée, traversait la Grande-Place. Il passa derrière un car en stationnement près de Saint-Christophe. A ce moment, un autre car, placé à côté du précédent, se mit en marche et renversa le cycliste qui, relevé par les témoins de l'accident fut transporté à la pharmacie Royaval, place de la République. Blessé à la tête, aux jambes et aux bras, René Lycen fut reconduit à son domicile après avoir été pansé. Quelques jours de repos suffiront à son rétablissement.

Accidents de travail. — Jules Debrychier, 27 ans, beaumes de peine, rue des Trois-Pierres, 215, déchirure musculaire en soulevant une balle de laine. Docteur Debuchy ; repos de 10 jours.

— Guillaume Vanmeet, 42 ans, tisserand, rue de Paris, 38, contusion de la face dorsale du pied droit par la chute d'un poids de son métier. Docteur Dentzenaer ; repos de 12 jours.

— François Derriest, 15 ans, tireur de cordes, rue de Paris, 38, plaies par écrasement du médius et de l'auriculaire gauches. Docteur Desbonnets ; repos de 8 jours.

— Albert Delplanque, 13 ans, bâcleur, rue du Clocher, 23, plaie contuse du fondus gauche. Docteur Lefebvre ; repos de 8 jours.

Caisse Commerciale de Roubaix

V. LEMOINE & Cie

ROUBAIX-TOURCOING

Renseignements sur toutes valeurs. — Comptes-courants — Chèques sur l'étranger — Correspondant pour l'étranger : CAISSE COMMERCIALE, MOUSCRON

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 17 juin

Naissances. — Lingre Jules, rue Saint-Christophe, 27. — Montagne Georges, rue du Pont-de-Neuville, 38. — Flipo Hélène, rue de Fleurus.

Décès. — Vanruymbeke André, 11 mois, rue de Gand, 648. — Glorieux Charles, 65 ans, rue de Croix, 31.

HALLUIN

La Confirmation. — Mardi matin, à dix heures, Mgr Christiaens, évêque de Colophon a donné la Confirmation à 410 enfants.

M. le vicaire-général Lemant a interrogé plusieurs d'entre eux et a été très satisfait de leurs réponses.

Le parrain était M. Edouard Demeestère, les marraines Mme Jules Demeestère-Bass.

Avis. — M. Delcaux, maire, vient de prendre un arrêté interdisant le stationnement sur le pont du chemin de fer de la rue du Moulins et sur ses abords. Des gamins jettent journellement des pierres sur les chemins de fer, risquant de blesser les voyageurs et les agents de la Compagnie.

HALLUIN. — Du 17 juin. — Naissances. — Ferret Rachel, rue St-Sylvestre. — Legache Marcel, rue de la Montagne. — Desrumeaux Valentine, rue de la Lys.

Mariage. — Dufour Arsène, 26 ans, chef à la grande vitesse à Orchies, et Marie Dubrunoy, 28 ans, à pied.

Décès. — Degroutter François, 68 ans, Drève du Pellegrin.

1res Communions

MINET ET MARTIN

Tailleurs à Lille, 42, rue de Paris

RONCQ

Mordu par un chien. — Le fils de M. Robert Vadewatynne, Charles-Louis, âgé de six ans, en portant à manger à son chien fut renversé par la bête qui le mordit à l'oreille gauche et à la main droite. Ses parents vinrent le dégager. Les blessures sont heureusement peu graves.

RONCQ. — Du 17 juin. — Naissances. — Paul Vanhoutte, au Pied-de-Bœuf. — Agnès Bekaert, sentier d'Linselles. — Germaine Desmarecaux, rue de la Vieille-Cour. — Désiré Desurmont, rue de Lille.

Décès. — Charles Lecomte, 70 ans, au Blanc-Four. — J.-B. Prade, 69 ans, à la Vallée.

BONDUES

Réunion du conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira aujourd'hui, jeudi, à 5 heures du soir, en session ordinaire de Mai.

LINSELLES

Le percepteur d'Halluin se rendra, samedi prochain 20 juin, pour toucher les contributions.

Contrainte par corps. — La gendarmerie a arrêté Jules Vandembrole, dit « Casquette », pour contrainte par corps.

MOUVAUX

Nous apprenons avec plaisir le succès de Mlle Hélène Delannoy à l'examen pour l'obtention du brevet de capacité. Elève de l'école libre « Jeanne-d'Arc » elle fait honneur à ses distinguées maîtresses. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Accident de travail. — Chez MM. Lorthiois frères, M. Louis Dujardin, 51 ans, rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing, s'est blessé à l'index gauche en retirant une barbe de laine. 1 mois de repos ; docteur Decherf.

MOUVAUX-LES-FRANCS. — **La procession.** — Dimanche prochain, la paroisse Saint-François aura le bonheur de voir se dérouler dans le quartier de Mouvaux-les-Francs la procession Eucharistique. Nombreuses seront les personnes qui se plairont à y assister. Le nombre des groupes ne sera pas diminué ; on fait savoir qu'il y quart.

en aura de nouveaux d'une étonnante fraîcheur. Nous aurons le plaisir de revoir les charmants petits franciscains qui ont obtenu un si grand succès au pèlerinage Eucharistique de Mouvaux, le lundi de la Pentecôte. Comme tous les ans on sera édifié de voir l'attitude vraiment digne des nombreux figurants, tant des membres du Comité Catholique et les Confrères du Saint-Sacrement que des jeunes gens.

La Chorale Paroissiale et l'Harmonie des Francs rehausseront de leurs chants et de leurs marches de procession, cette solennité Eucharistique.

On nous fait savoir que la Grand'Messe sera chantée à dix heures et que la procession sortira vers onze heures moins le

MARCQ-EN-BARŒUL

Une jeune fille blessée. — Mlle Henriette Dupont, 15 ans, demeurant à Lille, 21, rue du Plat, conduisait, sur la route Nationale, une voiture d'enfants, dans laquelle se trouvait son petit frère, âgé de deux ans.

Sur le pont de Marcq, Mlle Dupont se trouva prise entre le tramway de Lille à Tourcoing et un chariot à deux chevaux, dont le conducteur se hâtait pour dépasser avant l'arrivée du car. La jeune fille ne put se garer à temps et fut, tandis que la voiture, violemment heurtée par une des roues du tramway.

Henriette Dupont fut complètement surtout aux jambes. La voiture d'enfant est sérieusement endommagée, mais le bébé n'a eu aucun mal. Le tramwayeur, qui connaissait des victimes à Roubaix, a continué sa route sans attendre son échange.

LOOS

Conférence de la L. P. F. — La Ligue Patriotique des Françaises, fondée à Loos le 9 mars 1908, a tenu mardi sa première réunion. Deux cents dames et jeunes filles y assistaient.

Mme Rossignol, secrétaire, donne le compte-rendu des séances particulières qui eurent lieu durant le trimestre. M. le Curé apporta ensuite des paroles de félicitation et d'encouragement à tous les membres de l'Association.

Puis ce fut le tour de Mlle Germaine Dewailly, trésorière, qui communique l'état de la caisse. Celui-ci paraît solide par un excédent de recettes, qu'à l'unanimité l'assistance décida de consacrer à l'installation d'un vestiaire pour les pauvres.

Enfin, Mlle Merveille, de Lille, après avoir exprimé les regrets de Mme Paul Féron-Vrau, empêchée,